

Sûreté de l'aviation civile – 11.2.3.7 – protection des aéronefs

RS959 · RS · Publiée

L'essentiel

Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
-----------------------	----------------------------

Date d'échéance	31/12/2021
-----------------	------------

Certificateur(s)

MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE, DE LA BIODIVERSITE, DE LA FORET, DE LA MER ET DE LA PECHE · SIRET : 11006801200050

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Sûreté de l'aviation civile

Acquérir les compétences pour mettre en œuvre la protection des aéronefs

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- a) connaissance de la marche à suivre pour protéger les aéronefs et prévenir les accès non autorisés aux aéronefs;
- b) connaissance des procédures pour sceller les aéronefs, le cas échéant;
- c) connaissance des systèmes de titres de circulation aéroportuaires;
- d) connaissance des procédures de contrôle des personnes et des circonstances dans lesquelles les personnes doivent être signalées ou invitées à justifier de leur identité;
- e) connaissance des procédures d'intervention d'urgence.

Ensemble des compétences entrant dans le champ de cette formation

Secteur d'activité et type d'emploi

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

{ "Règlement (UE) n° 185/2010 de la Commission du 4 mars 2010 fixant des mesures détaillées pour la mise en œuvre des normes de base communes dans le domaine de la sûreté de l'aviation – Domaine 11 de l'annexe", "Code de l'aviation civile – articles R.213-4

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Vérification des antécédents

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	31/12/2021
-------------------------------------	------------

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RS5762

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/959/>

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	16
Montant total engagé	2 700 €
Coût moyen par dossier	169 €
Durée moyenne	2 h
Période	02/2020 – 11/2021
France compétences	100 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.